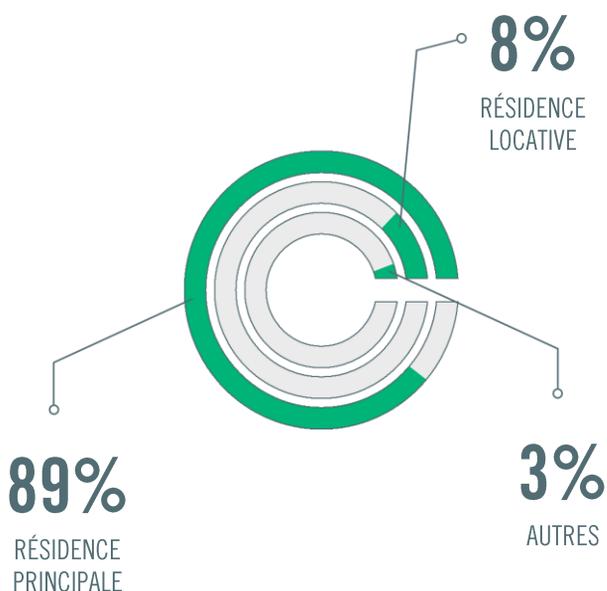


LE PROFIL DES EMPRUNTEURS

LES PRIMO-ACCÉDANTS PROFITENT DE LA DYNAMIQUE DU DÉBUT D'ANNÉE

44%, c'est la part des primo-accédants dans la clientèle Cafpi. Si elle recule (47% en février), la dynamique de fin 2016 et de ce début d'année continue à profiter à ceux qui achètent pour la première fois. On note cependant un retour en force de l'achat dans l'ancien, qui représente 80,80%, pour cette population alors qu'il ne représentait que 77,69% en février.



PRIMO-ACCÉDANTS

La hausse des taux n'affecte pas encore les primo-accédants, ils continuent à emprunter. Pour une durée moyenne égale à celle du mois dernier (235 mois), ils empruntent même plus avec un montant moyen de 201 122 €, contre 196 626 € en février. Tout cela avec un effort moindre, leur acquisition représente 4,70 années de revenus, contre 4,84 années il y a un mois.

ACCÉDANTS

Pour les autres accédants, la situation semble moins paisible. Montants empruntés en baisse (188 019 € contre 190 847 €), durée en hausse (189 mois contre 187) laissent penser que la hausse de taux commence à rogner leur capacité à emprunter. Mais la durée moyenne de leurs emprunts connaît également une baisse, elle représente 4,16 années de revenus contre 4,63 en février.

LES PRIMO-ACCÉDANTS



201 122 €
(sur 235 mois)

EMPRUNT

4,70

Années de revenus

ACQUISITION

80,80%

ACHAT DANS L'ANCIEN

LES ACCÉDANTS



188 019 €
(sur 189 mois)

4,16

Années de revenus

88,35%

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS

LES CHIFFRES DU MOIS



44%
RÉSIDENTIE PRINCIPALE
PRIMO-ACCÉDANTS

45%
RÉSIDENTIE PRINCIPALE



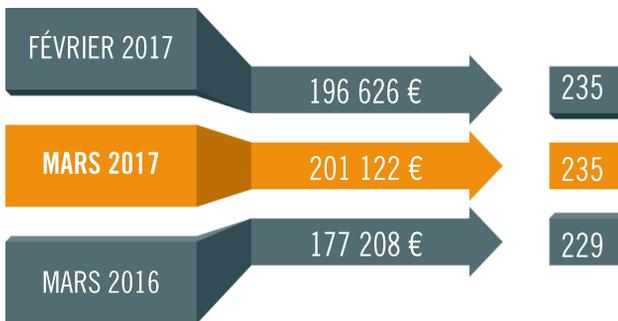
8%
RÉSIDENTIE LOCATIVE

3%
AUTRES
(RÉSIDENTIE SECONDAIRE,
COMMERCE...)



MONTANTS ET DURÉES DES EMPRUNTS

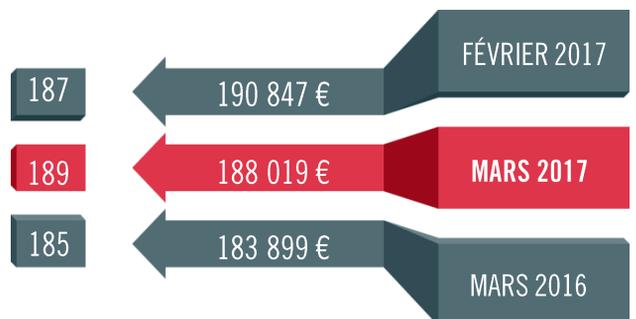
LES PRIMO-ACCÉDANTS



LES CHIFFRES DU MOIS : LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT EST DE 201 122 € SUR UNE DURÉE DE 235 MOIS.

LES ACCÉDANTS

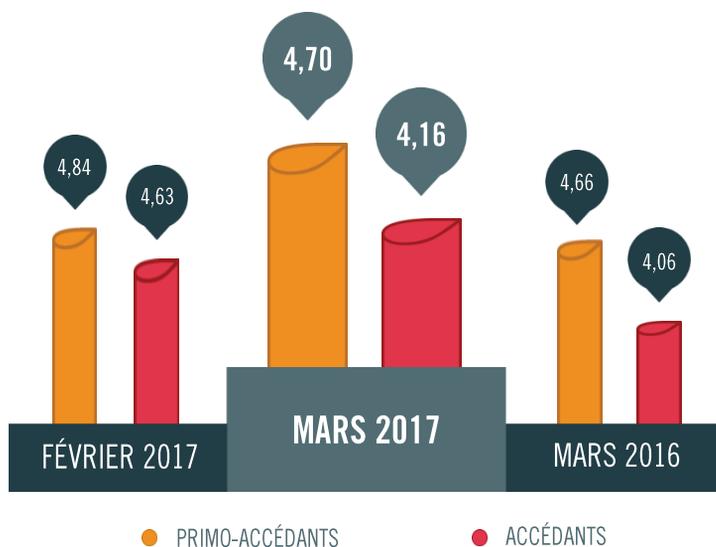
LES CHIFFRES DU MOIS : LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT EST DE 188 019 € SUR UNE DURÉE DE 189 MOIS.



ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

LES CHIFFRES DU MOIS :

LE PRIX DU BIEN REPRÉSENTE 4,70 ANNÉES DE REVENUS POUR UN PRIMO-ACCÉDANT ET 4,16 ANNÉES DE REVENUS POUR UN ACCÉDANT

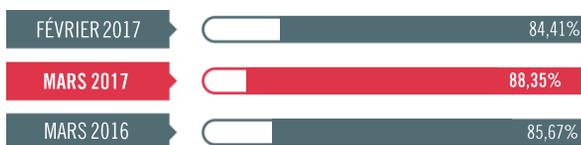


POURCENTAGE D'ACQUISITION DANS L'ANCIEN



LES CHIFFRES DU MOIS : 80,80% DES PRIMO-ACCÉDANTS ACHÈTENT DANS L'ANCIEN.

POUR LES ACCÉDANTS, CE CHIFFRE EST PORTÉ À 88,35%.



Besoin d'une simulation urgente? Prêts immobiliers, assurances emprunteurs, regroupement de crédits : cafpi@cafpi.fr

Cafpi en bref :

Cafpi est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.350 personnes Cafpi est présent, avec plus de 200 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM et le Maroc. En 2016, Cafpi a réalisé 41 000 dossiers pour 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est en plein essor puisque près de 30 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, Cafpi obtient des 130 banques partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. Cafpi est également présent sur le web avec son site www.cafpi.fr ainsi que pour ses autres offres spécialisées : www.cafpi-assurances.com pour les assurances emprunteurs et www.cafpi-regroupementcredits.fr pour son offre de regroupement de crédits. En 2010, sous l'impulsion de Cafpi, naît l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

«Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.» «Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr - S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 572 500 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 48278570 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr.



Contact Presse
Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Julien Michon
21-23 rue Klöckl - 92110 Clichy
Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com



Cafpi - 01 69 51 00 00
Philippe Taboret - Directeur Général Adjoint
28, route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
Fax : 01 69 51 18 18 - p.taboret@cafpi.fr